

REÇU le  
12 DEC. 2016

Séance publique du 15 décembre 2016

Assemblée départementale

Question orale n°1 de M. Pascal PICARD N° 2016 - 61

Monsieur le Président,

A travers le rapport N°2016-01-0080, soumis au vote des conseillers départementaux à la présente séance, le Département a souhaité se doter d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Je salue cette initiative, que nous appelions de nos vœux et qui apporte une bien meilleure lisibilité des opérations d'investissement prévues par le Conseil départemental sur plusieurs exercices. En effet, les multiples autorisations de programmes votées isolément compliquaient considérablement la possibilité d'obtenir une vision globale.

Toutefois, si le regroupement par thématique des différentes opérations d'investissement paraît cohérent, je souhaiterais que me soit communiqué un tableau regroupant selon une logique de territorialisation les différents investissements planifiés et réalisés depuis le dernier renouvellement de cette assemblée.

Sensible à l'équilibre des territoires qui constituent notre Département, ce document nous permettra de dresser une cartographie et un bilan prévisionnel de l'action départementale en matière d'investissement.

SÉANCE DES 15 ET 16 DECEMBRE 2016

QUESTION ORALE N° 2016-61

AUTEUR : M. Pascal PICARD

OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) : COMMUNICATION  
D'UN RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DEPUIS LE RENOUVELLEMENT  
DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

En premier lieu, si la répartition territoriale des investissements est une clé d'analyse intéressante pour mesurer les efforts d'aménagement, cela ne saurait livrer un éclairage suffisant. En effet de nombreuses infrastructures irriguent le département bien au-delà du secteur sur lequel elles sont implantées. Il en va ainsi des transports publics, de la voirie ou des établissements scolaires ou médico-sociaux.

En second lieu, le PPI distingue des opérations, dont la localisation est déjà connue (par exemple les projets du CPER), et des enveloppes par politique (par exemple politique contractuelle). Le département prévoit de réaliser en 2017 une cartographie présentant la répartition territoriale des opérations, ce travail devant s'engager une fois le rapport approuvé en Séance publique dans le cadre de la mise en place des territoires d'action départementale, et pourra donc être transmis aux conseillers départementaux. S'agissant de la répartition territoriale des enveloppes par politique, celle-ci dépend des décisions prises ultérieurement, par exemple en Commission permanente, en termes d'individualisation des montants.

Actuellement, même si l'institution dispose du Compte administratif pour l'année 2015, les données 2016 ne sont pas complètes car l'année 2016 n'est pas terminée au sens comptable. Un tableau à jour ne pourra donc être réalisé qu'avec des chiffres fiabilisés au cours du premier semestre 2017. Enfin nous ne sommes pas en mesure, pour des raisons techniques, de prendre en compte les réalisations sur des linéaires ou des surfaces à cheval sur plusieurs territoires. Il faudra dans l'année 2017 commencer ce lourd travail de la mise en place d'une comptabilité analytique qui est, entre autres, une priorité managériale de la Direction générale des services.

François Durand

REÇU le  
12 DEC. 2016

Séance publique du 15 décembre 2016

Assemblée départementale

Question orale n°2 de M. Pascal PICARD 2016-62

Monsieur le Président,

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), document général soumis au vote des conseillers départementaux à travers le rapport N°2016-01-0080 ne permettant pas de déterminer de manière détaillée les investissements prévus au niveau des casernes des forces d'incendie et de secours du département, je souhaiterais connaître les investissements planifiés sur la période 2017-2021 concernant les centres de secours de mon canton (CIS Athis-Mons et CIS Juvisy-sur-Orge).

SÉANCE DES 15 ET 16 DECEMBRE 2016

QUESTION ORALE N° 2016-62

AUTEUR : M. Pascal PICARD

OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) : COMMUNICATION D'UN RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PLANIFIES SUR 2017-2021 CONCERNANT LES CENTRES DE SECOURS D'ATHIS-MONS ET JUVISY-SUR-ORGE

Le Département a prévu de cofinancer les opérations que le SDIS souhaite engager. Les montants inscrits au PPI correspondent à une enveloppe globale qu'il conviendra d'individualiser en accord avec les choix effectués par le CA du SDIS, conformément au SDACR.

En l'état, il est impossible de vous indiquer quels seront les montants investis sur les casernes de votre canton.

François Durry